



Niées ou mal anticipées par son dirigeant, les difficultés financières peuvent mettre en danger la vie de l'entreprise. Il est essentiel de savoir réagir et de s'entourer de personnes compétentes. Des solutions et des dispositifs souvent méconnus existent. Ils ont démontré leur efficacité quand ils sont appliqués le plus en amont possible. Prévention et anticipation sont les maîtres mots face aux difficultés. Quand l'entreprise traverse des zones de turbulences, jamais le besoin de réseaux et de solidarité ne se fait ressentir avec autant d'intensité.

La CCI et ses partenaires restent mobilisés auprès des entreprises pour faire avancer toutes les envies d'entreprendre et trouver des solutions aux difficultés actuelles.



Alain Perez,  
Président de la CCI Yonne

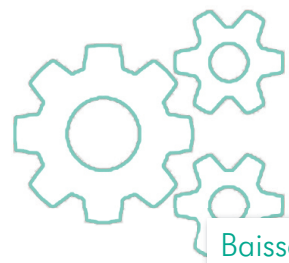
# Mémento

## à l'attention des chefs d'entreprises

### Qui appeler en cas de difficultés ?

A chaque difficulté, une solution adaptée !





Baisse du carnet de commandes, problèmes de trésorerie, perte d'un client important...  
Les difficultés financières font partie de la vie quotidienne des entreprises.

Dès les premiers signes, contactez en premier lieu votre expert-comptable et votre conseiller entreprise CCI.

Ils disposent de la compétence technique et de la crédibilité nécessaire pour faciliter le dialogue entre l'entreprise et les différents créanciers et institutions.  
Ils sont également les plus aptes à évaluer la faisabilité des plans de remboursement des dettes.

**Contactez votre CCI : ☎ 03 86 49 40 00**

### ► Vous souhaitez une **avance sur trésorerie** ?

**Crédit d'impôt** : réduction d'impôt sous forme d'avance

**CONTACT** : votre expert-comptable

### ► Votre activité ne vous permet plus **d'occuper à plein temps vos salariés** ?

**Indemnisation des heures chômées / Allègement des démarches**

**CONTACT** : DIRECCTE [www.activitepartielle.emploi.gouv.fr](http://www.activitepartielle.emploi.gouv.fr)  
geraldine.joly@direccte.gouv.fr • sylvain.chevron@direccte.gouv.fr •  
☎ 03 86 72 00 23

### ► Vous avez des dettes auprès de plusieurs organismes ?

**Echelonner vos dettes fiscales & sociales**: impôts, taxes, cotisations, sécurité sociales, contribution assurance chômage

**CONTACT** : [ddfip89.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:ddfip89.pgp.actioneconomique@dgfip.finances.gouv.fr)

☎ 03 86 72 36 05

### ► Vous rencontrez des difficultés **pour payer vos cotisations** ?

**Délais de paiements supplémentaires / Remise de la majoration**

**CONTACT** : URSSAF Service de recouvrement amiable et forcé

[www.contact.urssaf.fr](http://www.contact.urssaf.fr) • ☎ 08 21 08 21 33

**Réajustement des cotisations prévisionnelles / Délais de paiements supplémentaires / Remise de majoration**

**CONTACT** : RSI [www.rsi.fr](http://www.rsi.fr) • ☎ 36 98

### ► Vous rencontrez des difficultés auprès de votre banque ?

(autorisation de découvert, remise en cause, obtention d'un prêt...)

**Médiation auprès de votre banque**

**CONTACT** : Médiateur du crédit • Banque de France

[www.mediateurducredit.fr](http://www.mediateurducredit.fr) • ☎ 03 86 51 87 00

**Prêt relais taux préférentiels / Prêt de transition**

**CONTACT** : Yonne Active Création • [www.yac.fr](http://www.yac.fr) • ☎ 03 86 42 01 10

### ► Vous avez du retard dans les **paiements des échéances** ?

(emprunts, fournisseurs, bailleurs...)

**Rendez-vous avec le Président du Tribunal de Commerce / Loi de sauvegarde des entreprises / Administrateur judiciaire**

**CONTACT** : Tribunal de commerce

Auxerre [greff.tcauxerre@wanadoo.fr](mailto:greff.tcauxerre@wanadoo.fr) ☎ 03 86 72 21 00

Sens [P.tco-sens@justice.fr](mailto:P.tco-sens@justice.fr) ☎ 03 86 65 23 53